

34261
Code INSEE

Musée
Commune

17. 2022

Musée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Robert SIEGEL, Maire.

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 10

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

VOTES : Contre 0 Pour 10

- un excédent de fonctionnement de : 34 621,76 €
- un déficit de fonctionnement de : 0,00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 12 106,91 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 22 514,85 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) 34 621,76 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement 11 608,50 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4) 0,00 €

Besoin de financement F	=D+E	0,00 €
AFFECTATION = C	=G+H	34 621,76 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		0,00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		34 621,76 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0,00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Robert SIEGEL, Maire, compte tenu de la transmission, le 07/04/2022 et de la publication le 07/04/2022.

A saint guilhem le desert, le 07/04/2022.

